

La Chapelle Grelet

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Ce parcours vous permettra de découvrir les richesses patrimoniales et naturelles de La Tourlandry.



Durée :	3h00	Difficulté :	Facile
Distance :	9.79km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	85m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	87m		
Point haut :	196m	Commune :	La Tourlandry (49120)
Point bas :	138m		



Description

Suivre le balisage **jaune**.

(D/A) Garez-vous près de l'église et gagnez le vieux clocher. Empruntez à gauche, la Rue de l'Abbé Vincent. À l'intersection, empruntez le chemin qui longe la fabrique et rejoignez la route de Chemillé (D65), puis prenez à gauche le chemin bocager. À la sortie, tourner à droite vers l'Ampintière.

(1) Filez jusqu'à Bel Air et tournez à gauche (cote 188).

(2) Longez le ruisseau du Pont du Jards et tournez à droite pour aller rejoindre la D265 via l'Aunay.

(3) Poursuivez tout droit. Une fois à la route transversale, tournez à gauche pour rejoindre le bourg des Gardes. Là, vous pouvez vous accorder un détour par le panorama des Gardes qui vous offre une vue à 360° sur les environs en prenant le chemin goudronné montant vers la droite.

(4) Sinon, continuez tout droit et tournez à la prochaine à gauche. Descendez vers la Chapelle de la Planche Grelet en empruntant le sentier qui part à gauche un peu après la station d'épuration.

(5) À la chapelle, longez le Ruisseau du Pont aux Jards sur votre gauche, puis tournez à droite et traversez la Boutière.

(6) Continuez tout droit jusqu'à la D133 en passant devant le site des Treize Croix.

(7) Tournez à gauche et longez la départementale jusqu'à prendre un chemin à droite, jute avant de rentrer dans la Tourlandry.

(8) Au bout du chemin, tournez à gauche et filez tout droit vers le centre-bourg. Tournez alors à gauche dans l'allée de Maillé qui vous emmène à l'entrée du château.

(D/A) Au bout de l'allée, tournez à droite et rejoignez le vieux clocher, point de départ (D/A).

Points de passages

- D/A Le vieux clocher - l'église Saint Vincent**
N 47.143126° / O 0.699955° - alt. 187m - km 0
- 1 L'Ampintière**
N 47.149291° / O 0.706152° - alt. 181m - km 1.4
- 2 Ruisseau du Pont aux Jards**
N 47.145912° / O 0.714832° - alt. 155m - km 2.66
- 3 L'Aunay**
N 47.150387° / O 0.724205° - alt. 163m - km 3.83
- 4 Bourg des Gardes**
N 47.152099° / O 0.733236° - alt. 194m - km 4.92
- 5 Chapelle de la Planche Grelet**
N 47.14215° / O 0.732887° - alt. 139m - km 6.33
- 6 La Boutière**
N 47.142774° / O 0.725502° - alt. 148m - km 6.96
- 7 Site des Treize Croix**
N 47.139343° / O 0.718244° - alt. 158m - km 7.71
- 8 Route D65**
N 47.139211° / O 0.699775° - alt. 180m - km 9.16
- 9 - Château de La Tourlandry**
N 47.142454° / O 0.699899° - alt. 186m - km 9.7
- D/A Le vieux clocher - l'église Saint Vincent**
N 47.143125° / O 0.699955° - alt. 187m - km 9.79

Informations pratiques

A proximité

Le château de la Tourlandry :

Depuis 2018, le site, en plein coeur du village, reprend vie sous la houlette de ses dynamiques propriétaires. Le château est un lieu hybride, à la fois hébergement touristique, centre culturel avec son exposition permanente sur l'histoire des sciences et techniques

du Second Empire au Numérique de nos jours ou encore salon de visite. Le parc se découvre également entre végétaux et fossés pleins d'eau.

Le vieux clocher - l'église Saint Vincent :

L'église, construite au XIXe siècle (ci-dessous), de style roman byzantin, est l'oeuvre du curé Vincent. Partiellement détruite en 2010, elle a été reconstruite dans un style contemporain dans ses intérieurs. Vous pourrez la visiter avant ou après votre boucle. Vous démarrez en effet à proximité du vieux clocher (photo de couverture) issu d'un bâtiment plus ancien reconstruit en 1804.

La Chapelle de la Planche Grelet :

En 1697, un métayer, pris de peur en ces lieux, appelle la Vierge à son secours. Sauvé, il dépose une statuette au creux d'un ormeau. Au XIXe siècle, ses descendants font construire cette chapelle dans ce cadre verdoyant, aujourd'hui entretenue par une association.

Le Jardin des Chirons :

Lieu agréable où sont regroupés des «chirons», blocs de granit nombreux dans les champs alentours. Vous en retrouverez au niveau de la Chapelle de la Planche Grelet notamment.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-chapelle-grelet/>

En savoir plus : ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.